

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de douze Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

M. Eric ANDOCHE qui a donné pouvoir à Mme Claude MACCHABÉE
Mme Nathalie MANHES qui a donné pouvoir à M. Régis DARROT
M. Stéphane ROUVET

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal du mardi 31 mai 2016. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 31 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Mme Claude MACCHABÉE est désignée secrétaire de séance.

1 - POINT SUR L'AVANCEMENT DU « CHANTIER ÉCOLE » :

Les travaux de gros œuvre sont bien avancés : les pignons et les acrotères sont coulés. Les forages pour la géothermie sont terminés. Les travaux d'étanchéité débutent le 18 juillet 2016. Les menuiseries intérieures et extérieures, les cloisons et l'isolation seront posées en août. La partie centrale du bâtiment sera couverte fin juillet/début août. Le terrassement suivra début septembre.

La société Vigilec travaille à l'enfouissement de la ligne HTA, des réseaux BT, EP et téléphoniques de la rue du Parredon.

Pour la cour de récréation, il sera recherché un revêtement adapté. Aussi, la visite d'écoles (Surat...) est prévue pour faire le meilleur choix de matériau.

Pour la clôture, l'option avec des panneaux rigides reste privilégiée avec un choix de grillage de couleur gris anthracite pour s'harmoniser avec les menuiseries. La réalisation d'un muret sur une partie de l'entourage sera également étudiée.

Une visite du chantier a été effectuée avec les enseignantes et les représentants des parents d'élèves.

Monsieur le Maire précise que la commune a déjà réglé près de 300 000 € de travaux (Reste à régler 550 000 € au budget).

2 - FPIC : FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2016 - RÉPARTITION DÉROGATOIRE :

Le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes considérées comme moins favorisées.

Ainsi, ACC et toutes les communes d'ACC sont contributeurs au FPIC car le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Pour 2016, la répartition de droit commun est en nette hausse par rapport à 2015. Elle atteint 231 798 € et se décompose ainsi : 147 033 € pour les communes de ACC, 106 222 € pour Vic-le-Comte, 9 865 € pour Yronde-et-Buron, 9 170 € pour Sallèdes, 7 242 € pour Laps, 7 160 € pour Manglieu, 4 390 € pour Pignols et 2 984 € pour Busséol, plus 84 765 € pour ACC.

Pour échapper à cette répartition de droit commun, toutes les communes d'ACC doivent délibérer et obtenir ainsi, par dérogation, une répartition alternative.

En 2015, le Conseil Communautaire d'ACC a décidé la prise en charge de 5 % de la cotisation communale de Vic-le-Comte et de 80 % de celle des autres communes d'ACC.

Pour 2016, le Conseil Communautaire d'ACC du 4 juillet 2016 a reconduit la même prise en charge qu'en 2015. Ainsi, pour Yronde-et-Buron, la cotisation s'élève à 1 973 € (contre 1 431,80 € en 2015). Ainsi pour 2016, la part d'ACC passe à 122 724 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur la répartition dérogatoire du FPIC 2016 proposée par ACC.

3 - CONVENTION TAP AVEC ALLIER COMTÉ COMMUNAUTÉ :

Les TAP (Temps d'Apprentissage Périscolaire) sont reconduits pour l'année scolaire 2016-2017 selon la même organisation que pour l'année scolaire 2015-2016. Un nouvel animateur est nommé.

Monsieur le Maire propose également de reconduire pour l'année scolaire 2016-2017 les tarifs de cantine et de garderie périscolaire de l'an dernier : prix du ticket repas à 3,90 € et tarif de la garderie périscolaire à 0,80 € par tranche de 45 minutes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs cantine et garderie pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour la rentrée scolaire 2016-2017, 6 élèves partiront au collège. La Municipalité a reconduit la remise d'un dictionnaire français/anglais à chaque futur collégien.

A la rentrée de septembre 2016, l'école d'Yronde-et-Buron accueillera 3 CP et 4 grandes sections, 6 CE1, 12 CE2, 3 CM1 et 5 CM2. Les enseignantes titulaires restent les mêmes que pour la rentrée 2015.

4 - CONVOCATION DES MEMBRES DE LA SECTION D'YRONDE ET BURON :

La Commune d'Yronde-et-Buron possède 3 sections : une à Buron, une à Yronde et une à Fontcrépon.

Comme évoqué lors d'un précédent Conseil et pour permettre la vente de la parcelle de terrain de Buron à l'EPF-SMAF (réservoir des Verdiers), Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre la procédure de transfert des biens de sections laissés en déshérence dans le patrimoine communal. Il rappelle que cette disposition s'applique dans le cadre de la Loi N°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des biens de sections et de leurs ayants-droit.

Monsieur le Maire propose de convoquer tous les membres des sections communales le dimanche 11 septembre 2016, à 10h 30, au Préau de l'école, afin que ceux-ci se prononcent sur le transfert de tous les biens de l'ensemble des sections en biens communaux.

Une commission composée de l'ensemble du Conseil Municipal se réunira le mardi 30 août 2016, à 19 heures, à la Mairie, afin de préparer l'information de la population sur cette disposition et sur l'objectif d'intérêt général recherché par la Municipalité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place de la procédure de transfert des biens de section telle que présentée ci-dessus et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour organiser le scrutin.

5 - RAPPORT COMMUNAL DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil du rapport sur le fonctionnement et le prix du service de l'assainissement et de l'eau. Ce document est mis à la disposition des habitants.

Le prix moyen de l'eau reste identique à celui de l'an dernier.

L'inspection réalisée par la Police de l'Eau a demandé à ce qu'un exemplaire du cahier de vie habituellement envoyé au SATESE soit également conservé en Mairie.

6 - PASSAGE EN VOIE COMMUNALE DE L'IMPASSE DE L'ALLIER :

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur la modification de la décision du Conseil du 27 octobre 2015 concernant la cession par le Conseil Départemental de la section de route départementale RD 760 à la Commune d'Yronde-et-Buron entre les PR 3 + 508 et 3 + 610. Le déclassement portera sur quelques mètres linéaires supplémentaires.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

a) Emploi d'avenir :

Compte tenu de la charge de travail engendrée notamment par les travaux de l'école et pour assurer les démarches administratives de la commune durant l'absence momentanée de la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Maire propose de passer l'emploi d'avenir confié à Mademoiselle Charleyne FOURY d'une durée de 25 heures à 30 heures de travail par semaine, à compter du 1^{er} août 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette augmentation du temps de travail de l'emploi d'avenir et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la modification de son contrat.

b) Patrimoine :

L'arrêté portant autorisation de prospection archéologique thématique sur la commune a été délivré à Monsieur David MOREL, le 16 juin 2016, pour des recherches sur le site de l'Abbaye du Bouschet jusqu'au 31 décembre 2016, sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie.

La réhabilitation de la cabane de Four Labourque par les bénévoles de l'association *Yronde-et-Buron Patrimoine* et les Amis de Saint-Babel touche à sa fin. Il reste à remettre de la terre sur la toiture.

c) Spectacle clowns :

Un spectacle de clowns se déroulera le mardi 19 juillet 2016, sur le terrain près de la salle polyvalente.

d) Tournée de terrain :

Une tournée de terrain sera organisée le samedi 3 septembre 2016, à partir de 8h 30 pour suivre les divers travaux réalisés et voir les différents biens de section.

e) Jobs d'été :

Les 3 jeunes de la commune (Manon Titone, Géraud Desfarges et Bastien Thérond) embauchés en job d'été du 18 juillet au 5 août 2016 se verront confier plusieurs travaux de peinture (peinture au sol, cimaises de la salle polyvalente...) et de nettoyage des locaux et matériels communaux.

f) Tri sélectif salle polyvalente :

Afin de permettre aux utilisateurs de la salle polyvalente d'améliorer la pratique du tri sélectif, un bac supplémentaire sera demandé.

g) Manifestation du 14 juillet :

Le Comité des Associations a fixé au mercredi 13 juillet 2016 la soirée festive avec repas, feu d'artifice et bal. La cérémonie du jeudi 14 juillet 2016 se déroulera à 11 h 30 et sera précédée d'une remise de médailles à deux sapeurs-pompiers.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 13 septembre 2016